



VILLERS BRETONNEUX

Arrondissement d'Amiens  
Département de la SOMME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DÉLIBÉRATION N° 01/20240404

**OBJET : Compte de Gestion**

**THÉMATIQUE : 7.1.2 Délibérations afférentes aux documents budgétaires**  
**(Conformément à la nomenclature issue de l'application « ACTES »)**

L'an deux mille VINGT-QUATRE, le **QUATRE AVRIL**, dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la Ville de Villers Bretonneux s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Didier DINOUEARD, Maire.

Présents : MM. et Mmes : DINOUEARD D. - D'HEILLY P. - ARTHUR D. - RICARD M. - LEROUX S. - LELIEUR-D'HIER L. - GUILLEMOT C. - CRAS A. - CATTEAU S. - TALANDIER K. - DEGROOTE G. - LEFEBVRE M. - DURAND B. - FINAZ P. - VAQUEZ B. - FRANÇOIS F. - DEVILLERS T. - LAVOISIER E.

Absente excusée : Mme Agnès DEMUYNCK.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme LEFEUVRE M-F. ayant donné procuration à M. CRAS A.  
Mme HUYGHE P. ayant donné procuration à Mme RICARD M.  
M. BLOOTACKER P. ayant donné procuration à M. DINOUEARD D.  
Mme FOURNET M. ayant donné procuration à Mme D'HEILLY P.  
M. BACQUET F. ayant donné procuration à M. ARTHUR D.  
M. NZEUBA E. ayant donné procuration à M. GUILLEMOT C.  
Mme BRUNELLE L. ayant donné procuration à Mme TALANDIER K.  
Mme LAMBERT A. ayant donné procuration à M. DEVILLERS T.

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

- En exercice : 27	- Pour : 26
- Présents : 18	- Contre : 0
- Exprimés : 26	- Abstention : 0

Convocation : 22/03/2023

Secrétaire de séance : Laurence LELIEUR.

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion, dressé par le comptable public, doit être approuvé avant le compte administratif de la ville.

Le compte de gestion, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et à payer est présenté.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 080049

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC ALBERT

ETABLISSEMENT : VILLERS BRETONNEUX -

### Résultats budgétaires de l'exercice

28000 - VILLERS BRETONNEUX -

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 798 517,43	5 054 529,43	7 853 046,86
Titres de recette émis (b)	1 399 715,50	4 373 352,58	5 773 068,08
Réductions de titres (c)		2 041,12	2 041,12
Recettes nettes (d = b - c)	1 399 715,50	4 371 311,46	5 771 026,96
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 798 517,43	5 054 529,43	7 853 046,86
Mandats émis (f)	1 778 610,44	3 815 383,39	5 593 993,83
Annulations de mandats (g)	37 762,55	104 135,15	141 957,70
Depenses nettes (h = f - g)	1 740 847,89	3 711 188,24	5 452 036,13
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		660 123,22	318 990,83
(h - d) Déficit	341 132,39		

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 080049

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC ALBERT

ETABLISSEMENT : VILLERS BRETONNEUX -

### Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

28000 - VILLERS BRETONNEUX -

Exercice 2023

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2022	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	455 669,42		-341 132,39		114 537,02
Fonctionnement	1 616 647,02	179 118,59	660 123,22		2 097 651,65
<b>TOTAL I</b>	<b>2 072 316,43</b>	<b>179 118,59</b>	<b>318 990,83</b>		<b>2 212 188,67</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>2 072 316,43</b>	<b>179 118,59</b>	<b>318 990,83</b>		<b>2 212 188,67</b>

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé des chiffres du compte de gestion **2023** relatif au budget,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le compte de gestion dressé par le comptable public pour l'exercice **2023**,

**DECLARE** qu'il n'appelle ni observation et ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
Fait à Villers Bretonneux, 04 AVRIL 2024

Le Secrétaire de séance,

Laurence LELIEUR



Le Maire,

Didier DINOARD



**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le  
et publication ou notification le**

**12 AVR. 2024**

**10 AVR. 2024**

Le Maire,

Didier DINOARD



Tribunal administratif d'Amiens peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture de la Somme;
- date de sa publication/notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse expresse de l'autorité territoriale pendant ce délai.